

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création d'une Cité des vins d'Alsace à Kaysersberg-Vignoble (68)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Serge FLEISCHER, Président du CIVA

RCS / SIRET

7 7 8 | 9 0 4 | 7 0 6 | 0 0 0 2 6

Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 41. a)                            | Réaménagement et création de zones de stationnement pour le public et le personnel<br>> 50 places de stationnement   |
| 2.1.5.0.                          | IOTA soumis au régime de la déclaration  |

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Conseil interprofessionnel des Vins d'Alsace projette la création d'une Cité des Vins d'Alsace sur la route des vins dans l'emprise du château de Kintzheim - Confrérie St Étienne sur la commune de Kaysersberg ainsi que sur des parcelles de l'autre côté de la route départementale.

Le projet est localisé à l'Est de la commune de Kayserberg Vignoble (68) et la surface totale de l'emprise du terrain concerné est de :

- 12 430 m<sup>2</sup> couvrant la propriété actuelle du château ;
- 8 780 m<sup>2</sup> sur une parcelle destinée à recevoir le bâtiment de la cité des vins d'Alsace ;
- 6 480 m<sup>2</sup> sur une parcelle destinée à recevoir le parking et aménagements paysagers ;
- 1 790 m<sup>2</sup> pour de l'aménagement paysager.

## 4.2 Objectifs du projet

Le Conseil interprofessionnel des vins d'Alsace projette la création d'une Cité des vins d'Alsace, centre de promotion international des vins d'Alsace, pour les professionnels et le grand public. Le projet consiste en la création :

- Un lieu de rayonnement pour l'Alsace, valorisant les atouts du vin et du vignoble
  - o son histoire, le patrimoine, la gastronomie ;
  - o les appellations, les terroirs, les paysages ;
  - o l'engagement de la filière pour l'avenir.
- Un lieu d'exception unique, emblématique de l'Alsace, du Grand Est et du Bassin Rhénan
- Un lieu 4.0 connectant au monde entier le vignoble alsacien
- Un lieu de découverte ouvert aux particuliers, familles, touristes, professionnels, acteurs institutionnels/économiques/culturels, congressistes, comités d'entreprises...

Dans le cadre du projet, est également prévue la réhabilitation de salles dans le château de la Confrérie St Étienne. Grâce à cette réhabilitation, l'opération immobilière sera minimisée du fait des économies réalisées en termes de construction nouvelles.

**Le projet de Cité de Vins d'Alsace contribuera à valoriser cette filière importante pour la Région avec les motivations suivantes :**

- Un enjeu économique et d'attractivité majeur pour la filière des vins d'Alsace et plus largement, pour tout le territoire ;
- Les vins d'Alsace : une "marque" connue et reconnue dans le monde entier ;
- Une filière de poids : 500 M€ de chiffre d'affaires, 3 180 entreprises, 15 600 ha sur le territoire de 119 communes viticoles, 15 000 emplois directs, 21 000 saisonniers, plus d'un milliard de chiffre d'affaires induit si l'on considère l'ensemble des acteurs économiques positionnés à l'amont et à l'aval de la filière
- Un patrimoine culturel, un territoire unique et très identitaire ;
- Une route des vins d'Alsace de renommée internationale depuis 1953 avec environ 6 millions de visiteurs/an.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Description des travaux :

- Réaménagement du château de la confrérie St-Etienne et transformation du musée du vignoble en restaurant gastronomique ;
- Construction de la "Maison des Vins d'Alsace R+2 + sous-sol sur la parcelle au Sud de la route départementale ;
- Création d'une liaison souterraine sous forme de galerie en sous-sol permettant de relier la zone "Nord" (Château) à la zone "Sud" (Maison des vins) ; ou dévoiement de la départementale pour intégrer la nouvelle construction dans le parc historique du château (alternative au passage souterrain en cours d'étude à la Collectivité européenne d'Alsace)
- Création de parking permettant d'accueillir les visiteurs ainsi que le personnel ;
- Aménagement paysager sur les sites permettant d'assurer l'intégration paysagère du projet.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra :

- La promotion des vins et vignoble alsacien ;
- La promotion du patrimoine culturel (lien au tourisme en Alsace à la gastronomie, expositions culturelles temporaires...);
- Sur place : restauration, caviste ;
- L'organisation d'activités événementielles (salles de dégustation pro et grand public, espace congrès, amphithéâtre, séminaires d'entreprises, espaces de conférences, visio-conférences, e-business BtoB, BtoC...);
- Point de départ d'activités œnotouristiques ;
- La création d'une École des Vins d'Alsace ;
- De lier des activités contemporaines que l'on trouvera dans le nouveau bâtiment avec des activités historiques au château (œnothèque, chapitres de la Confrérie St-Etienne, ...).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessitera un Permis de Construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur(s)                   |
|--|-----------------------------|
| Emprise du projet :  | 2,95 ha                     |
| - Propriété actuelle du château ;  | 12 430 m <sup>2</sup>       |
| - Parcelles destinée à recevoir le bâtiment de la cité des vins d'Alsace ; | 8 780 m <sup>2</sup>        |
| - Parcelles destinée à recevoir le parking et aménagements paysagers ;     | 6 480 m <sup>2</sup>        |
| - Aménagement paysager.  | 1 790 m <sup>2</sup>        |
| Nombre de places de stationnement  | 240 places de stationnement |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Cité des Vins d'Alsace

1 Grand-Rue, 68240 Kaysersberg  
68162 - KAYSERBERG

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 07°17'19"E Lat. 48°08'05"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF de type I la plus proche est localisé à 1 km au Nord-Est de la zone de projet, il s'agit de la ZNIEFF "Pelouses calcaires et forêts du Mont de Sigolsheim" (420030073).<br>La ZNIEFF de type II la plus proche est localisé à 160 m au Sud de la zone de projet, il s'agit de la ZNIEFF "Cours de la Weiss et affluents de la source à la Fecht" (420030216). |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a aucun arrêté de protection de biotope dans un périmètre de 10 km autour de la zone de projet.  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone de projet est localisé au sein du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (FR8000006).   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 3ème échéance de l'État dans le Haut-Rhin a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2019.   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est situé au sein de différents périmètres de protection au titre des abords de monuments historiques. On retrouve les monuments historiques suivants : "Enceinte médiévale" (ID ILF6LS), "Château des Ifs" (IY7AYS), "Château de Lupfen-Schwendi" (IUV066), Château de Reichenstein (IYS2HA) et "Peinture murale place de l'Eglise" (IPSACU).                |

|   |                          |                                     |   |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas localisé au sein d'une zone humide. Des sondages pédologiques réalisés le 11 octobre 2022 ont permis de vérifier qu'au-delà d'un demi-mètre par rapport au ruisseau qui longe le site au Nord, le terrain n'est pas concerné par une zone humide. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone de projet n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT.   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone de projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un site classé/ inscrit.  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>               | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation "Collines sous-vosgiennes" (FR4201806) localisé à 1 000 m au Nord.  |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone de projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un site classé/ inscrit.  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Consommation d'eau potable issue du réseau communal dans le cadre du projet liés à la consommation des espaces de restauration ainsi qu'aux toilettes publics/visiteurs.  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun forage ne sera réalisé dans le cadre du projet.   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet étant situé sur une zone urbaine déjà artificialisée ou en culture de vignes et en fonctionnement, celui-ci ne sera pas de nature à impacter les milieux naturels ainsi que la biodiversité environnante.<br><br>Point indispensable du CIVA, ce projet a vocation à ériger une Cité des Vins d'Alsace exemplaire en terme d'intégration environnementale et paysagère. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est localisé à 1 km du réseau de site Natura 2000, dans une zone comprenant des terrains d'ores et déjà aménagés et en fonctionnement (Confrérie St Etienne).<br><br>Le projet ne sera pas de nature à impacter le réseau Natura 2000.  |

|                  |  |   |  |  |
|------------------|--|---|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | <p>Une partie des terrains est localisée sur des espaces déjà anthropisés, le restant des terrains prennent place sur des parcelles agricoles.</p> <p>Le projet concerné par le domaine agricole affiche un bâti participant à la promotion des vins et vignobles d'Alsace, du patrimoine culturel (tourisme d'Alsace, gastronomie, expositions culturelles temporaires, ...) et d'activités événementielles (salles de réception, de séminaires, de dégustation...). Ce projet permettra également la création d'une école des vins d'Alsace.</p> |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | Le site engendrera du trafic lié d'une part aux visiteurs du site et d'autre part au personnel qui sera employé.   |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            | Le site engendre des bruits liés au trafic qui lui est imputable et à son fonctionnement.  |

|                  |  |                                     |                                     |   |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les activités projetées par l'établissement n'induiront aucune vibration.   |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les émissions lumineuses du site proviennent de l'éclairage du bâtiment ainsi qu'aux luminaires des cheminements piétons et zones de stationnement.<br>Les émissions lumineuses reçues par le site sont liées à l'éclairage public et aux phares des véhicules circulants sur les axes avoisinants. |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Gestion des eaux sur le site :<br>- Rejet au réseau d'assainissement pour les eaux usées  |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Déchets non dangereux produits par le projet (cartons, emballages, biodéchets alimentaires, ...)  |

|   |  |                                     |                                     |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Modification de l'usage des sols, actuellement parcelles viticoles. En total accord avec les propriétaires et exploitants actuellement installés sur ce foncier (le foncier compensatoire leur a été trouvé avec l'aide de la SAFER).</p> <p>Le projet se veut toutefois ancré pour la promotion des vins d'Alsace et possède donc une vocation de défense des intérêts collectifs du vignoble alsacien et notamment de ses 15 600 ha implantés en vigne dans les 119 communes viticoles que compte l'Alsace.</p> |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les concepteurs privilégieront une conception bioclimatique. L'inertie sera recherchée pour améliorer le comportement du bâtiment en mi-saison. Le projet présentera une orientation générale et une implantation des locaux en tenant compte des conditions d'ensoleillement. En hiver, le rayonnement solaire sera mobilisé, tout en évitant les risques d'éblouissement. Pour limiter les surchauffes en été, les locaux devront être protégés du rayonnement solaire estival par des protections solaires adaptées et des vitrages performants. L'usage d'énergie renouvelable sera mis en avant dans le cadre du présent projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création d'une Cité des Vins d'Alsace à Kaysersberg ne justifie pas d'être soumis à évaluation environnementale.

De par la synergie et la mutualisation d'espaces recherchées avec le Château de la Confrérie St Etienne, son parking, son parc arboré, la consommation d'espace liée au projet sera limitée à 1,7 ha, alors qu'elle aurait pu être de 2,5 ha sur d'autres sites étudiés. Cette mutualisation permettra de limiter les emprises foncières nécessaires au projet global tout en assurant une parfaite intégration paysagère du projet au milieu du vignoble.

Les espaces viticoles qui seront nécessaires pour la construction du projet seront de plus en partie reconstitués autour du bâtiment par la plantation de nouvelles vignes. Pour finir, le site se situe en dehors de tout milieu naturel remarquable (zone Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...) et les activités projetées ne sont pas de nature à induire des émissions et rejets importants au sein des différents compartiments de l'environnement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|       |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Colmar

le, 21 avril 2021

Signature



ur le cadre ci-dessus

